



- Formation
- Conseil
- Coaching

Supervision coaching - deuxième année

La supervision vise à accompagner les pratiques naissantes ou confirmées de coaching. Elle s'étale sur une période de 36 heures minimum.

Le CFIP met à la disposition des coachs une équipe chevronnée d'une dizaine de superviseurs qui encadrent le processus. Ils font chacun référence à des cadres de pratiques spécifiques (Gestalt – AT – Systémique – Constellation – Palo Alto – PNL – etc.) et ont développé une compétence particulière dans l'art de la supervision.

Le dispositif commencera par une session d'ouverture qui rassemble les groupes en supervision et se terminera par une session de clôture.

Les 11 compétences ICF seront toutes travaillées en fonction des cas apportés par les participants et une attention toute particulière sera accordée à l'éthique.

Prochaine session

COOS219 - Prix (particuliers/non-marchands): 1,590 €, Prix (entreprises): 2,385 €

- 09/10/2019
- 06/11/2019
- 18/12/2019
- 15/01/2020
- 12/02/2020
- 18/03/2020
- 22/04/2020
- 13/05/2020
- 17/06/2020





- Formation
- Conseil
- Coaching

Formation

N° de référence : COOS

Public

- les personnes qui ont réalisé au moins la première année et les 10 jours de la deuxième année de formation dans le cadre de l'Académie de Coaching du CFIP
- les personnes qui ont obtenu une certification dans le cadre d'un autre programme reconnu par l'ICF (ACTP ou ACSTH) que celle de l'Académie de coaching

Centre pour la formation & l'intervention psychosociologiques asbl

Avenue Louis Gribaumont 153 ■ 1200 Bruxelles ■ +32 (0)2 770 50 48 ■ www.cfip.be ■ secretariat@cfip.be
Boulevard de la Liberté, 130 ■ 59800 Lille ■ +33 (0)3 20 87 39 44 ■ www.cfip.com ■ secretariat@cfip.com

